

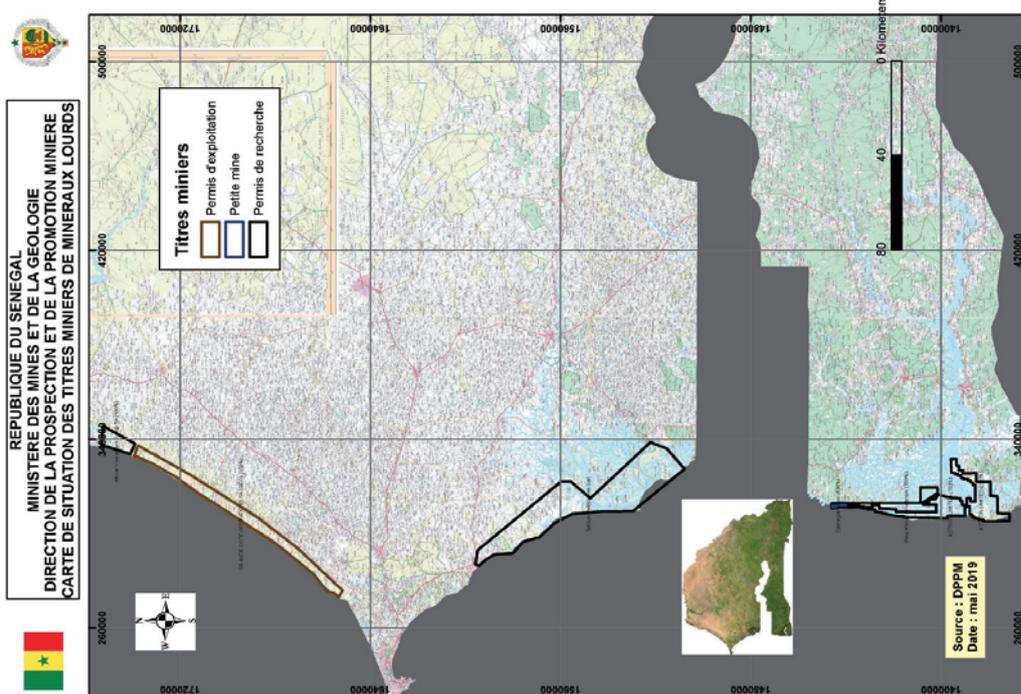
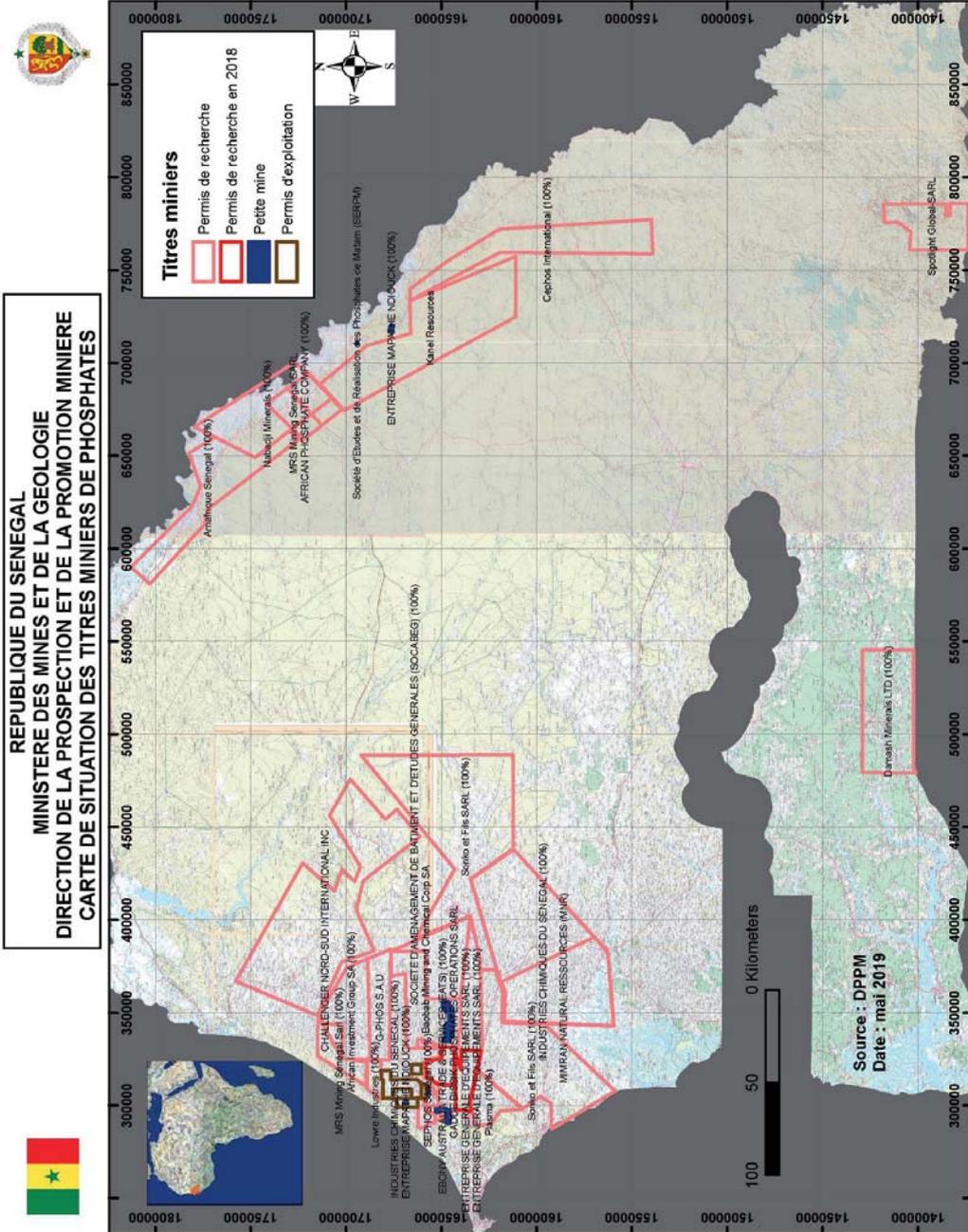


Initiative pour la Transparence dans
les Industries Extractives du Sénégal

RAPPORT ITIE 2018

COMPRENDRE POUR AGIR





Le Rapport ITIE 2018 fournit des informations sur les quantités et les volumes de production par type de minéral. Ces informations permettent de comprendre le potentiel du secteur extractif.



Or
12,51 tonnes

Minéraux Lourds
610 112 tonnes



GAZ



11 060 632 Nm³

Calcaires



7 967 793 tonnes



Phosphates
2 423 143 tonnes

Type du Minéral	Unité	Production		Ventes et Exportations	
		Quantité	Valeur (en FCFA)	Quantité	Valeur (en FCFA)
Secteur minier					
Argent PMC	Tonne	0,31	79 470 206	0,9	80 632 431
Argent SGO	Tonne	0,63	175 186 261	0,64	182 474 962
Argile	Tonne	541 178	1 800 450 518	n/a	n/a
Attapulgite	Tonne	176 926	4 518 556 254	171 797	6 902 248 528
Basalte GECAMINE	Tonne	2 335 864	17 527 121 248	32 034	290 436 302
Basalte COGECA	m3	1 052 285	8 681 350 012	n/a	n/a
Calcaire SODEVIT	Tonne	553 494	3 701 527 086	n/a	n/a
Calcaire Dangote	Tonne	1 830 122	3 367 424 480	n/a	n/a
Calcaire CDS	Tonne	2 558 360	5 372 556 000	n/a	n/a
Calcaire SOCOCIM	Tonne	1 233 461	n/a	n/a	n/a
Calcaire COGECAT	m3	8 737	78 635 525	n/a	n/a
Ilménite 54 %	Tonne	396 845	32 858 509 180	434 679	46 878 967 560
Ilménite 58 %	Tonne	137 092	12 596 561 328		
Rutile	Tonne	3 961	1 943 807 237		
Leucoxéne	Tonne	5 645	1 724 141 060		
Latérite	Tonne	148 152	444 456 000	n/a	n/a
Mamo-Calcaire	Tonne	1 774 882	3 904 740 700	n/a	n/a
Or SGO	Tonne	7,63	169 627 487 970	7,66	175 925 907 803
Or PMC	Tonne	4,88	100 910 301 956	4,46	101 780 154 907
Phosphate	Tonne	640 944	22 506 770 076	474 970	15 543 592 692
Phosphate ICS	Tonne	1 782 199	n/a	n/a	n/a
Zircon premium	Tonne	44 038	36 569 233 588	95 348	
Zircon Standard	Tonne	20 240	16 208 583 442		63 238 512 927
Medium Grade Zircon	Tonne	29 291	8 828 863 929		
Ciment	Tonne	n/a	n/a	2 027 238	83 658 184 216
Engrais minéraux ou chimique	Tonne	n/a	n/a	78 706	16 708 696 479
Phosphate diamonique	Tonne	n/a	n/a	11 002	2 593 899 556
Acide phosphorique et acides polyphosphorique	Tonne	n/a	n/a	436 780	157 229 496 70
Total secteur miniers			453 425 733 754		671 013 205 063
Gaz naturel	Nm3	11 060 632	1 825 004 412	0	0

Type du minéral	Unité	Quantité Production				
		2014	2015	2016	2017	2018
Or	Once	211 823	182 282	216 735	233 119	402 231
Argent	Once	37 209	-	-	21 222	30 369
Phosphate	Tonne	1 346 547	1 836 552	2 770 207	2 628 199	2 423 143
Attapulgite	Tonne	195 668	181 247	163 568	160 351	176 926
Ilmenite 54	Tonne	72 470	320 646	298 437	357 416	369 845
Premium Zircon	Tonne	763	23 516	27 404	36 856	44 038
Standard Zircon	Tonne	8 277	21 732	25 223	24 706	20 240
MEDIUM GRADE ZIRCON SAND	Tonne				20 186	29 291
Ilmenite 58	Tonne	16 657	107 043	117 913	135 022	137 092
Basalte	Tonne	2 443 599	2 535 402	2 520 138		2 335 864
	m ³				1 597 254	1 052 285
Rutile	Tonne	262	2 084	2 892	2 729	3 961
Calcaire	Tonne	7 237 971	3 455 237	4 955 646	7 405 220	6 175 437
	m ³				454 942	8 737
Argile	Tonne	458 092	590 617	611 244	533 632	541 178
Latérite	Tonne	127437	66 135	100 190	172 613	148 152
Leucoxène	Tonne	591	3 227	6 773	7 245	7 245
Ciment	Tonne	4 952 725	3 532 003	2 753 704	2 623 539	2 623 539
Gaz (*)	normo mètre cube	35 163 770	22 675 044	21 064 534	17 647 366	11 060 632

Le Rapport ITIE 2018 présente la contribution des industries minières, pétrolières et gazières dans les exportations, le budget de l'Etat, le PIB et l'Emploi.



BUDGET ETAT

2018 : 110,1 milliards FCFA

2017 : 108,7 milliards FCFA



EXPORTATIONS

2018 : 41,7%

2017 : 35,5%



PIB

2018 : 2,2%

2017 : 1,9%



	2018	2017
Nombre d'emplois	8013	7 884
% Nationaux	95%	95%
% Population active	0,3%	0,3%

Il ressort de l'analyse de la contribution, au même titre que les années précédentes que le poids du secteur extractif est surtout perceptible à travers son effet positif sur la balance des paiements tandis que sa contribution dans le PIB ou dans l'emploi reste marginale.

A l'heure actuelle, le secteur extractif sénégalais est composé essentiellement d'exploitations de mines et carrières (or, phosphates et calcaires pour la fabrication du ciment). De ce fait, le potentiel de création d'emplois est limité. Par ailleurs, la faible contribution du secteur au PIB dénote un manque de diversification, de transformation sur place des produits miniers en produits finis ayant une plus grande valeur ajoutée, et de renforcement des liaisons intersectorielles pouvant accélérer le développement industriel.

Recommandation : Le Rapport 2018 de l'UNECA sur la Gouvernance en Afrique recommande aux Etats de "renforcer leur engagement en faveur de stratégies de développement basées sur les ressources qui intègrent systématiquement les liens entre la diversification, les secteurs en aval et en amont, les infrastructures souples et matérielles, l'innovation technologique et un large développement humain dans les processus de coordination des politiques et stratégies de transformation aux niveaux sous-national, national et régional."



Effectifs des employés du secteur extractif :
8013 Personnes en 2018 dont 95% sont des nationaux

Le contenu local renvoie à l'ensemble des initiatives prises en vue de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, de la technologie et du capital nationaux dans toute la chaîne de valeur des industries extractives.

- Le code minier de 2016 a prévu des dispositions en son article 109 par lesquelles les entreprises minières s'engagent à :

Donner la priorité aux sociétés sénégalaises pour tous les contrats de sous-traitance à conditions équivalentes en termes de qualité, quantité, prix, etc.

Allouer une enveloppe financière annuelle au développement économique et social des collectivités locales de la zone abritant le permis d'exploitation, conformément à l'article 22.4 du modèle de convention-type établi par le Ministère des Mines.

Mettre en œuvre un programme de formation au profit du personnel sénégalais

- Également, l'article 85 du code minier de 2016 dispose que les titulaires de titres miniers doivent élaborer et publier annuellement un plan de passation de marchés.
- Dans le secteur des hydrocarbures, le code pétrolier prévoit en son article 58, des dispositions visant à promouvoir l'économie nationale.
- Une loi sur le contenu dans le secteur des hydrocarbures a été adoptée le 24 janvier 2019.

Selon les chiffres collectés dans le cadre du présent rapport, les entreprises pétrolières et minières du périmètre de réconciliation emploient 8 013 personnes soit 0,3% du total de la population active occupée au Sénégal. La majorité des effectifs, soit 95% sont des nationaux.

Selon les données collectées dans le cadre du présent rapport, les entreprises pétrolières et minières du périmètre de réconciliation, ont fait appel aux services de 5 825 fournisseurs dont 4 040 sont des nationaux. Le montant global payé aux fournisseurs en 2018 est estimé à 999 milliards de FCFA dont 445 milliards aux entreprises nationales.

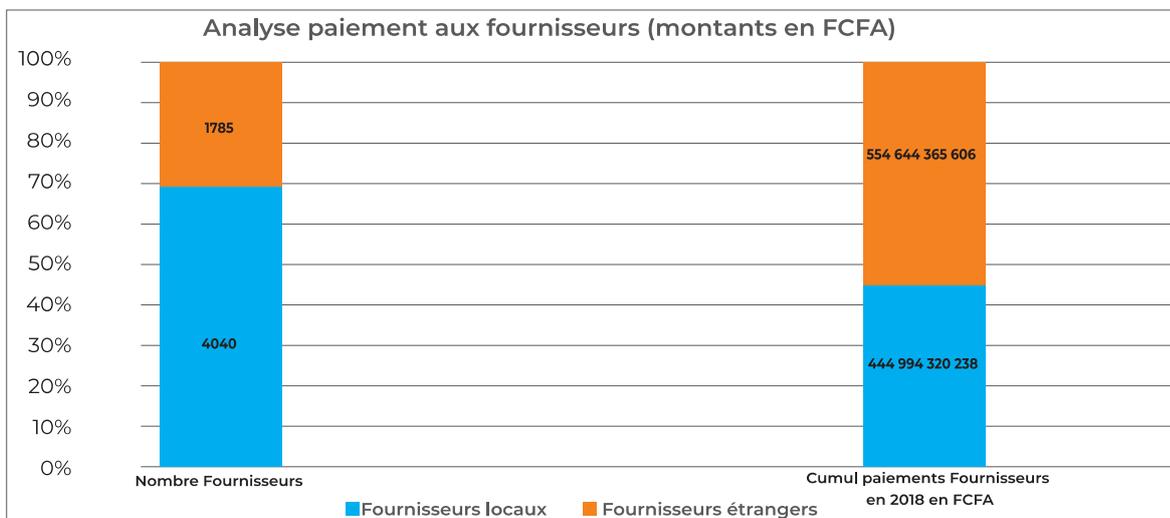
CONTENU LOCAL

Les entreprises emploient **7 636** personnes de nationalité sénégalaise, soit **95%** de leurs effectifs en 2018.

Les non nationaux sont estimés à **377** employés en 2018.

Les femmes représentent environ **9%** de l'effectif global des employés. Elles sont **674** sénégalaises à travailler de façon directe dans le secteur.

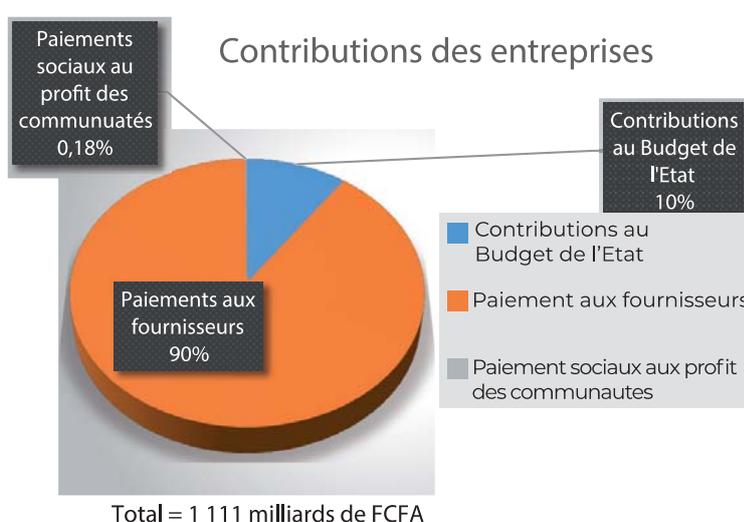
MONTANTS PAYÉS AUX FOURNISSEURS PAR LES ENTREPRISES EXTRACTIVES EN 2018



Selon les données collectées dans le cadre du présent rapport, les entreprises pétrolières et minières du périmètre de réconciliation, ont fait appel aux services de 5 825 fournisseurs dont 4 040 sont des nationaux. Le montant global payé aux fournisseurs en 2018 est estimé à 999 milliards de FCFA dont 445 milliards aux entreprises nationales.

Catégorie	Montants en milliards FCFA
Contributions au Budget de l'Etat	110
Paiements aux fournisseurs	999
Paiements sociaux au profit des communautés	2
TOTAL CONTRIBUTIONS	1 111

Le Rapport ITIE portant sur l'année fiscale 2018 affirme que les recettes extractives s'élèvent 122,2 milliards de FCFA dont 110 milliards de contribution au budget de l'Etat, et révèle que les montants payés aux fournisseurs de biens et services sont estimés à 999 milliards de FCFA. Les montants payés aux fournisseurs représentent donc neuf (9) fois les contributions du secteur au budget



PAIEMENTS INFRANATIONAUX

L'article 55 du code minier prévoit qu'une partie des ressources fiscales provenant des opérations minières est versée dans un fonds de péréquation destinée aux collectivités locales. Les taux et les modalités de répartition du fonds sont fixés dans le décret 2015-1879 du 16 décembre 2015.

L'article premier dudit Décret stipule que la quote-part des ressources annuelles provenant des opérations minières à verser au fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales est fixée à 20% des droits fixes et de la redevance minière.

La répartition se présente comme suit :

- **60%** comme dotation d'appui à l'équipement ; et
- **40%** au Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL).

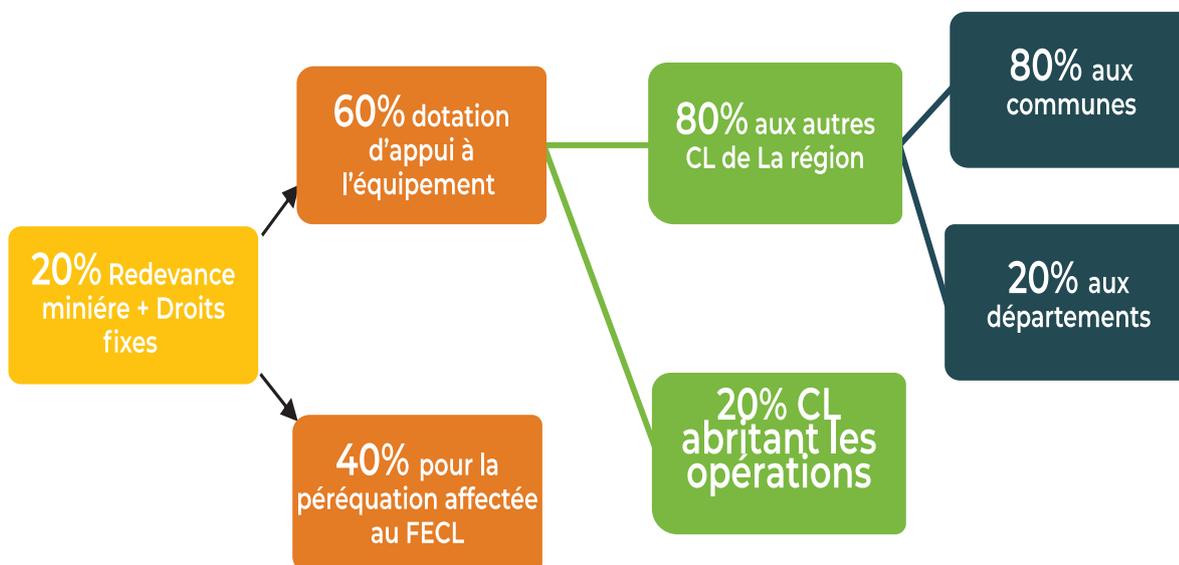
La dotation d'appui à l'équipement est répartie comme suit :

- **20%** aux collectivités locales abritant les (s) sites(s) des opérations minières, proportionnellement à leurs contributions et au prorata de la taille de la population ; et
- **80%** aux autres collectivités locales de la région, circonscription administrative abritant les autres opérations minières.

La part affectée aux autres collectivités locales de la région circonscription administrative est répartie comme suit :

- **80%** aux communes au prorata de la taille de leur population ; et
- **20%** aux départements collectivités locales.

Cette répartition est résumée dans le schéma suivant :



Dans la pratique, deux arrêtés de transfert ont été établis (en 2011 au titre de l'année 2009, et en 2017 pour la période 2010 à 2015) mais aucune affectation n'a été effectuée au fonds de péréquation.

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

SECTEURS COUVERTS PAR LE RAPPORT

Le Rapport ITIE 2018 couvre l'ensemble des revenus provenant de toutes les entreprises extractives détentrices d'un titre actif au 31 décembre 2018.

Les entreprises dont le total des paiements est supérieur à 200 millions de FCFA ainsi que les sociétés impliquées dans des transactions de troc ou dans des cessions de titres miniers ont été retenues pour soumettre une déclaration. Pour les entreprises dont le montant total de la contribution est inférieur au seuil de 200 millions FCFA, leurs revenus sont reportés à travers la déclaration unilatérale de l'Etat. Ceci a permis de rapprocher 99% des revenus reportés dans les présents rapports.

- Le Comité national ITIE a retenu 25 entreprises dans le Périmètre de réconciliation du Rapport :

17 Entreprises publiques et privées, en production et en exploration inscrites au cadastre minier.

Secteur Minier	
Entreprise d'Etat	
Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO)	
Entreprises titulaires d'une concession minière	
Société de Commercialisation du Ciment	Ciments du Sahel
Sabodala Gold Operations	Grande Côte Operations
Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès	Dangote Industries Sénégal SA
Industries Chimiques du Sénégal	Société Minière de la Vallée du fleuve Sénégal
Petowal Mining Company	
Entreprises titulaires de permis de recherche	
Agem Sénégal Exploration SUARL	Sabodala Mining Company
Entreprises titulaires de permis d'exploitation de petite mine	
Sephos Sénégal SA	African Investment Group SA
Entreprises titulaires de permis d'exploitation de carrières	
Compagnie Générale d'Exploitation de Carrière	Gécamines
	Société pour le Développement de l'Industrie, du Tourisme et de l'Habitat au Sénégal

8 entreprises publiques et privées en production et en exploration inscrites au répertoire pétrolier.

Secteur des Hydrocarbures	
Entreprise d'Etat	
Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)	
Entreprises en Exploitation	
Fortesa International Sénégal	
Entreprises en Exploration	
Capricorn Senegal (filiale de Cairn Energy)	Kosmos Energy Senegal
Woodside Energy Senegal	Oranto Petroleum
BP	Total E&P Sénégal

TYPES DE PAIEMENTS PAR ADMINISTRATION PUBLIQUE

Services de l'Administration	Type de Flux	Hydro	Mine
DMG	Redevance minière (y compris les taxes d'extraction)		X
	Appui institutionnel		X
	Droits d'entrée fixes		X
	Redevance superficielle		X
DGID	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	X	X
	Retenues à la source sur salaires (IR, TRIMF et CFCE)	X	X
	Redressements fiscaux	X	X
	Impôt sur les sociétés	X	X
	Impôt sur les sociétés (bénéfices non pétroliers)	X	
	Retenues à la source sur bénéfice non commercial	X	X
	Contribution spéciale sur les produits des mines et des carrières	X	
	Retenue à la source sur sommes versées à des tiers	X	X
	Taxe sur la valeur ajoutée précomptée	X	X
	Surtaxe foncière	X	X
	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	X	X
	Taxe Spéciale sur le ciment		X
DGD	Taxe sur la valeur ajoutée	X	X
	Prélèvement communautaire solidaire UEMOA	X	X
	Redevance statistique UEMOA	X	X
	Droits de douane	X	X
	Prélèvement communautaire CEDEAO	X	X
	Prélèvement pour le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)		X
	Taxe d'enregistrement des véhicules	X	X
DGCPT	Revenus issus de la commercialisation de la Part de la production de l'État	X	
	Patente	X	X
	Contribution foncière des propriétés bâties (CFPB)	X	X
	Contribution Economique Locale (CEL)		X
	Contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB)	X	X
	Appui institutionnel aux collectivités locales	X	X
	Impôt du minimum fiscal	X	X
	Dividendes versés à l'Etat	X	X
PETROSEN	Bonus sur les réserves additionnelles		X
	Bonus	X	
	Appui à la formation	X	
	Appui à la promotion de la recherche et de l'exploitation	X	
	Appui à l'équipement	X	
	Revenus issus de la commercialisation de la part de la production de l'État	X	
	Loyer superficiel	X	
	Dividendes versés à PETROSEN	X	
	Pénalités versées à PETROSEN	X	
	Redevance	X	
Achat de données sismiques	X		
DEEC DEFCCS	Taxe superficielle		X
	Taxe à la pollution		X
CSS et IPRES	Taxes d'abattage		X
	Appui Institutionnel (Fonds d'appui au Mini. De l'Env)		X
	Cotisations sociales (y compris les pénalités)	X	X
	Dépenses Sociales des entreprises	X	X
	Autres Paiements/Revenus significatifs	X	X

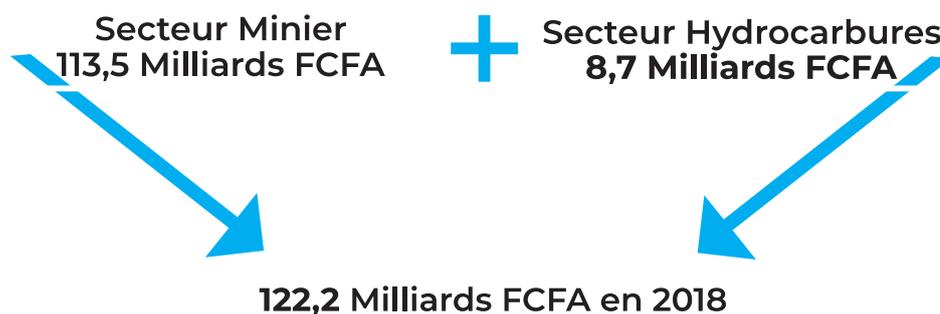




PRINCIPAUX RÉSULTATS

REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF

Revenus tirés du secteur extractif



·Le rapport ITIE 2018 met en évidence une contribution du secteur extractif d'un montant total de 122,2 Milliards FCFA répartis entre le secteur minier (113,5 milliards FCFA) et le secteur des hydrocarbures (8,7 Milliards FCFA).

· Ces résultats démontrent, en attendant la mise en exploitation attendue des ressources pétrolières et gazières du Sénégal, que le secteur minier fournit une part très importante de la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat.

·La contribution globale des industries extractives a connu un léger fléchissement, passant de 126,7 milliards à 122,2 milliards de FCFA.

· Cela est dû notamment à la baisse des contributions du secteur pétrolier qui passent de 19 milliards à 8,7 milliards de FCFA. Ledit secteur avait enregistré des paiements exceptionnels en 2017 avec la signature des contrats de TOTAL (bonus de signature et financement de l'INPG).

· Au même moment, les revenus du secteur minier sont en hausse entre 2017 et 2018, passant de 106 milliards à 113,5 milliards de FCFA. Cela s'explique par la hausse de la quantité de production d'or, de minéraux lourds et des cours mondiaux de ces produits miniers

La contribution directe des entreprises extractives au budget de l'Etat s'élève à 110,1 milliards FCFA pour 2018. Le reste des revenus est composé des revenus douaniers alloués à l'UEMOA et à la CEDEAO, des paiements à la société nationale PETROSEN, des fonds propres des organismes collecteurs et des caisses de sécurité sociale, et les dépenses sociales.

	Revenus du secteur extractif 2018		Revenus du secteur extractif 2017	
	En Milliards FCFA	%	En Milliards FCFA	%
Revenus repris dans le Budget de l'Etat	110,1	90,1%	108,7	85,8%
Revenus perçus par l'UEMOA et la CEDEAO	2,4	2,0%	5,5	4,3%
Revenus encaissés par PETROSEN	2,3	1,9%	3,3	2,6%
Revenus encaissés dans les fonds propres des organismes collecteurs ¹	5,4	4,4%	7,1	5,6%
Paiements sociaux	2,0	1,6%	2,1	1,7%
Total	122,2	100,0%	126,7	100,0%

¹Il s'agit de l'appui institutionnel de la DMG et de la DEFCCS et les cotisations sociales perçues par la CSS et l'IPRES

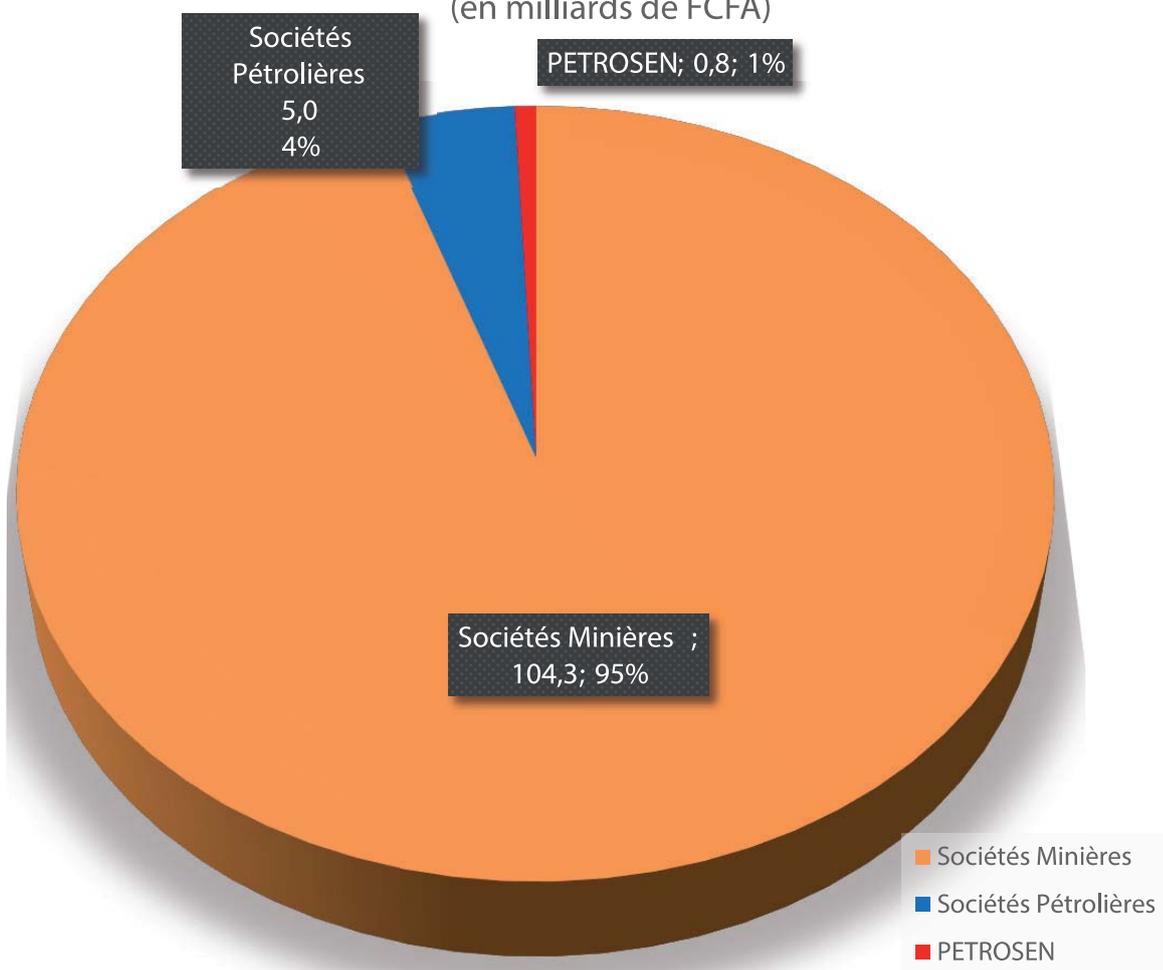
CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF AU BUDGET DE L'ETAT

Le Rapport ITIE 2018 présente les détails de la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat.

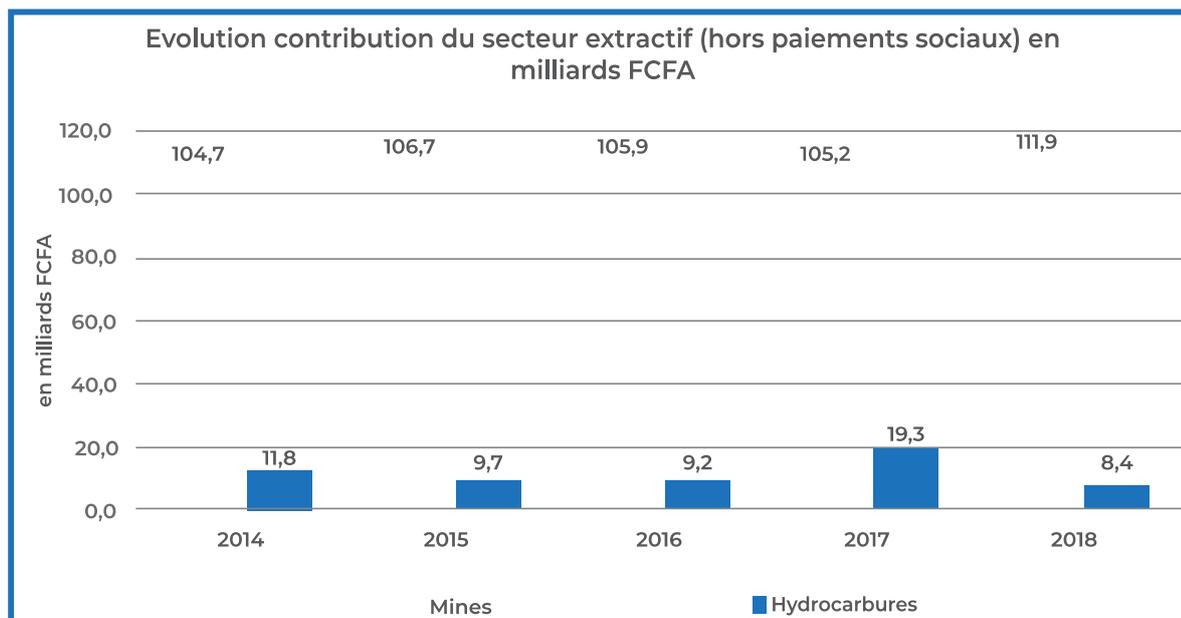
	2018		2017	
	Milliards FCFA	%	Milliards FCFA	%
Sociétés Minières	104,3	94,7%	96,9	89,19%
Sociétés Pétrolières	5,0	4,5%	11,1	10,2%
PETROSEN	0,8	0,7%	0,7	0,61%
Total Contribution du Secteur extractif au Budget de l'Etat	110,1	100%	105,9	100%

Contribution du secteur extractif au Budget de l'Etat en 2018 (en milliards de FCFA)

Contribution du Secteur extractif au Budget de l'Etat EN 2018 (en milliards de FCFA)



ANALYSE COMPARATIVE POUR LA PERIODE 2014 - 2018



Les revenus générés par le secteur minier sont estimés à 111,9 milliards FCFA. La taxe spéciale sur le ciment a permis de mobiliser des recettes de l'ordre de 14 milliards FCFA contre 10 milliards en 2017. En effet, la loi de finances pour l'année 2017 avait institué une nouvelle taxe à la charge des producteurs et importateurs de ciment. Dénommée taxe spéciale sur le ciment, elle est due au tarif de 3 francs CFA par kilogramme de ciment. Ainsi, SOCOCIM, Ciments du Sahel et Dangote se trouvent en tête des plus gros contributeurs du secteur extractif avec respectivement, 25 milliards de FCFA, 20 milliards de FCFA, et 13 milliards de FCFA de contribution en 2018.

En outre, la production d'or est passée de 7,25 tonnes en 2017 à 12,5 tonnes en 2018 avec l'entrée en production de la mine de Mako (PMC) à côté de celle de Sabodala (SGO). Les cours mondiaux ont oscillé entre 1350 et 1200 USD/once troy (1 once troy = 31,1 grammes d'or).

La production de minéraux lourds (Zircon, ilménite, rutile, leucoxène) est passée de 478 248 tonnes en 2015, 478 642 tonnes en 2016, 584 160 tonnes en 2017, à 610 112 tonnes en 2018, combinée à une hausse des cours du zircon, d'où la contribution de 11 milliards de FCFA de Grande Côte Operations dont 3 797 525 446 FCFA payés au titre de la redevance minière. La production totale de zircon était de 93 569 tonnes en 2018, et le cours moyen du zircon premium était de 1400 USD par tonne.

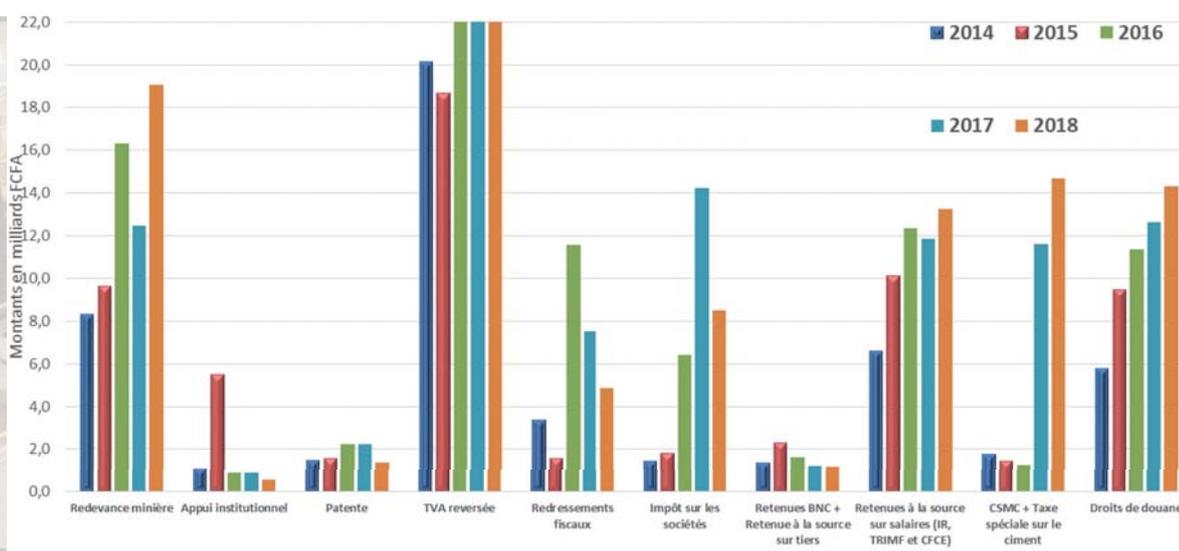
En revanche, le Rapport 2018 indique une baisse des contributions des entreprises pétrolières qui passent de 19 milliards à 8,7 milliards de FCFA. Ledit secteur avait enregistré des paiements exceptionnels en 2017 avec la signature des contrats de TOTAL (bonus de signature et financement de l'INPG). Les projets sont en phase de développement ou de recherche à l'exception de Fortesa qui produit du gaz dans le bloc de Diender.

EVOLUTION DES FLUX DE PAIEMENT DU SECTEUR MINIER

Flux financiers	Paiements déclarés perçus du Secteur Minier par l'Etat Montants en milliards de FCFA					
	2014	2015	2016	2017	2018	Différence 2018-2017
Redevance minière	8,4	9,7	16,3	12,5	19,1	6,6
Appui institutionnel	1,1	5,5	0,9	0,9	0,6	-0,3
Patente	1,5	1,6	2,3	2,2	1,4	-0,8
TVA reversée	20,2	18,7	22,5	22,9	27,5	4,6
Redressements fiscaux	3,4	1,6	11,6	7,5	4,9	-2,7
Impôt sur les sociétés	1,5	1,8	6,4	14,2	8,5	-5,7
Retenues BNC + Retenue à la source sur tiers	1,4	2,3	1,6	1,2	1,2	0,0
Retenues à la source sur salaires (IR, TRIMF et CFCE)	6,6	10,2	12,3	11,8	13,2	1,4
CSMC + Taxe spéciale sur le ciment	1,8	1,4	1,2	11,6	14,7	3,1
Droits de douane	5,8	9,5	11,4	12,6	14,3	1,7
Autres Flux	2,5	3,9	4,5	6,6	4,5	-2,1
Total Paiements Périmètre de réconciliation	54,1	66,2	91,0	104,1	109,8	5,7
Total Paiements Périmètre de réconciliation + Déclarations unilatérales	55 652 497 471	78 444 235 391	105 863 841 165	105 260 376 839	111 886 593 830	6 626 216 991

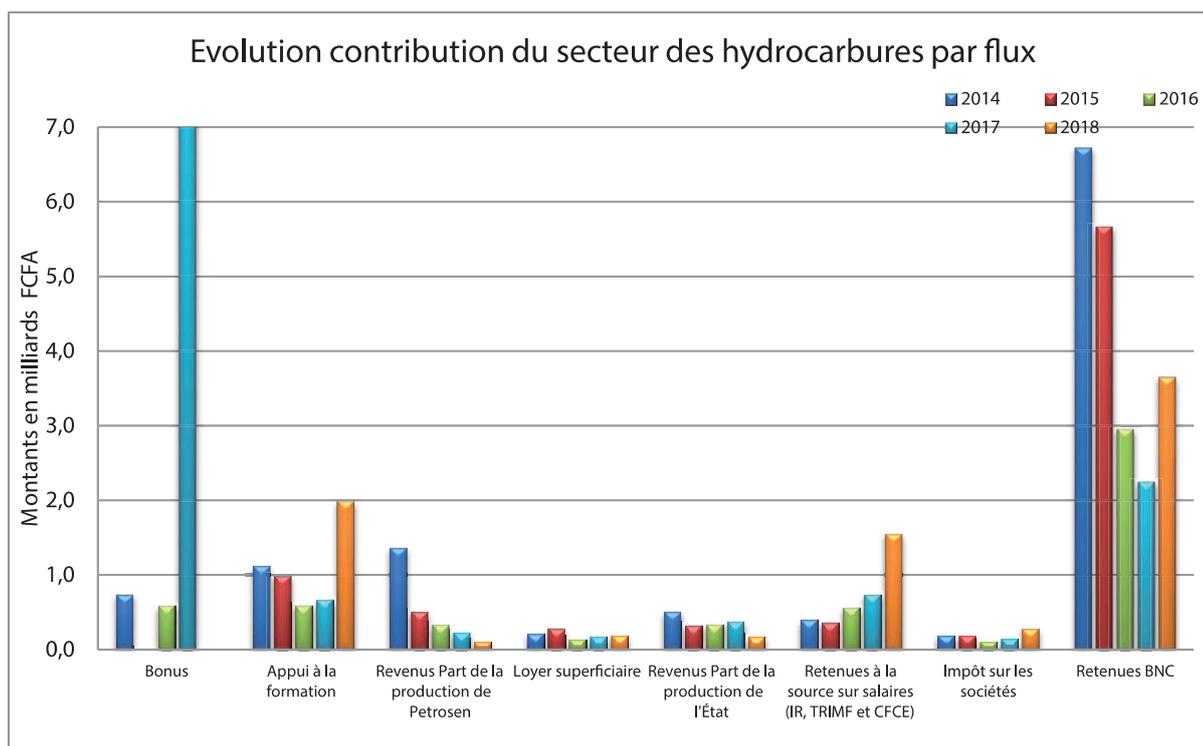
Il ressort de l'analyse des contributions des entreprises minières par flux de paiement que les montants perçus au titre de la redevance minière sont en hausse entre 2017 et 2018, passant de 12,5 milliards à 19,1 milliards due à l'augmentation des productions. Cependant, la TVA et les retenues à la source représentent pour le moment l'essentiel des paiements (près de 40% du total des contributions contre 17% pour la redevance minière)

Evolution contribution du secteur minier par flux



EVOLUTION FLUX DES DE PAIEMENTS DU SECTEUR DES HYDROCARBURES

Flux financiers	Paiements déclarés perçus du Secteur des hydrocarbures par l'Etat Montants en milliards FCFA					
	2014	2015	2016	2017	2018	Différence 2018-2017
Bonus	0,7	0,0	0,6	8,1	0,0	-8,1
Appui à la formation	1,1	1,0	0,6	0,7	2,0	1,3
Revenus Part de la production de Petrosen	1,4	0,5	0,3	0,2	0,1	-0,1
Loyer superficiaire	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,0
Revenus Part de la production de l'État	0,5	0,3	0,3	0,4	0,2	-0,2
Retenues à la source sur salaires (IR, TRIMF et CFCE)	0,4	0,4	0,6	0,7	1,5	0,8
Impôt sur les sociétés	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1
Retenues BNC	6,7	5,7	2,9	2,2	3,6	1,4
Droits de douane	0,1	1,0	0,7	0,5	0,2	-0,3
Achat de données sismiques	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	-0,6
Autres Flux	0,3	0,3	2,7	5,3	0,3	-5,0
Total Paiements Périmètre de réconciliation	11,6	9,6	9,0	19,1	8,4	-10,7
Total Paiements Périmètre de réconciliation + Déclarations unilatérales	11 842 615 375	9 696 143 075	9 196 579 921	19 304 581 071	8 421 299 947	-10 883 281 124



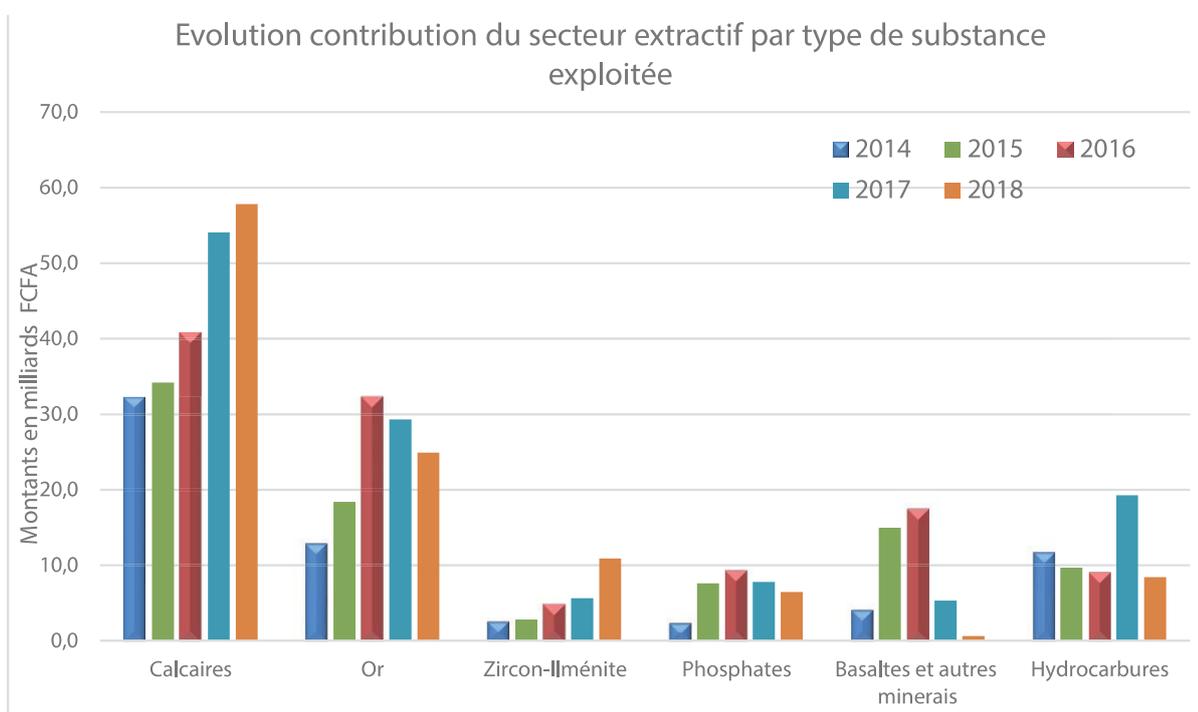
Les retenues sur le Bénéfice non commercial constituent le flux le plus important du secteur des hydrocarbures. Cela s'explique par le recours des entreprises Woodside Energy Senegal, BP, Total EP Senegal et Kosmos Energy à des prestataires de services pour leurs opérations de forage notamment.

REPARTITION DES REVENUS PAR SUBSTANCE

Substances	Répartition des paiements par substance exploitée					
	2014	2015	2016	2017	2018	Différence 2018-2017
Calcaires	32,	34,2	40,8	54,1	59,3	5,3
Or	13,0	18,4	32,3	29,3	25,4	-4,0
Zircon-Ilménite	2,7	2,8	5,0	5,6	10,9	5,3
Phosphates	2,5	7,6	9,4	7,8	6,6	-1,2
Basaltes et autres minerais	4,2	15,0	17,5	5,3	8,9	3,5
Attapulgites	1,0	0,5	0,6	0,4	0,5	0,0
Hydrocarbures	11,8	9,7	9,2	19,3	8,4	-10,9
Fer**	0,04	0,04	0,10	0,04	0,04	0,0
Total	67,5	88,1	114,8	120,0	120,0	-2

**Contribution de MIFERSO qui détient les permis de recherche FALEME-KEDOUGOU et OLOLDYOU-BAKEL

*** Total des Paiements Périmètre de réconciliation + Déclarations unilatérales



Les revenus générés par le secteur minier proviennent pour l'essentiel de l'exploitation des calcaires par les cimenteries (SOCOCIM, Dangote, Ciments du Sahel) notamment, et de celle de l'or par la société SGO. Les contributions pour les autres types de substances (zircon-ilménite, phosphates, basaltes etc.) sont en constante hausse parallèlement à l'augmentation de leurs productions.

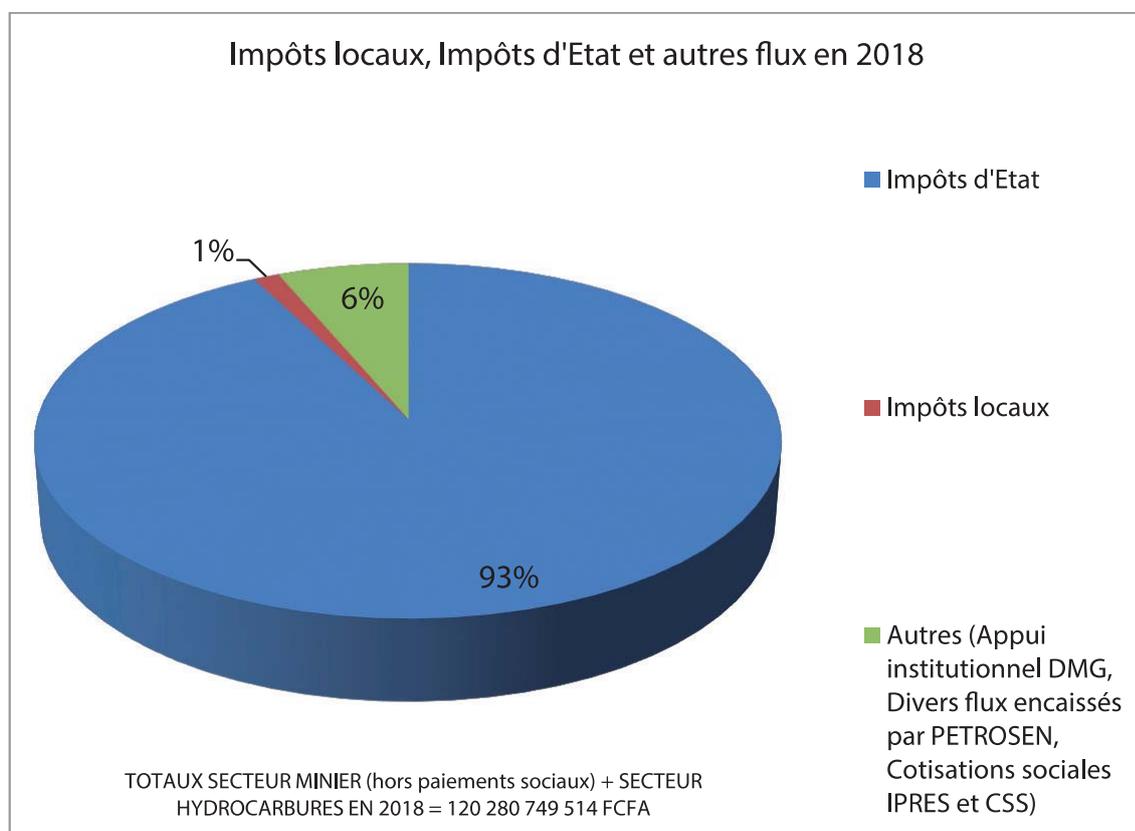


IMPOTS LOCAUX, IMPOTS D'ETAT ET AUTRES CATEGORIES DE FLUX

Les impôts locaux sont les impôts perçus pour les collectivités locales. Parmi ces paiements, on peut citer entre autres l'appui institutionnel aux collectivités locales, les contributions foncières, les patentes, etc. Les impôts d'Etat renvoient aux impôts perçus par l'Administration centrale comme la DGID, la DMG, et le Trésor, et qui alimentent le budget de l'Etat.

L'analyse des paiements fait ressortir une faiblesse des montants perçus au titre des impôts locaux (environ 1,2% de la contribution globale du secteur).

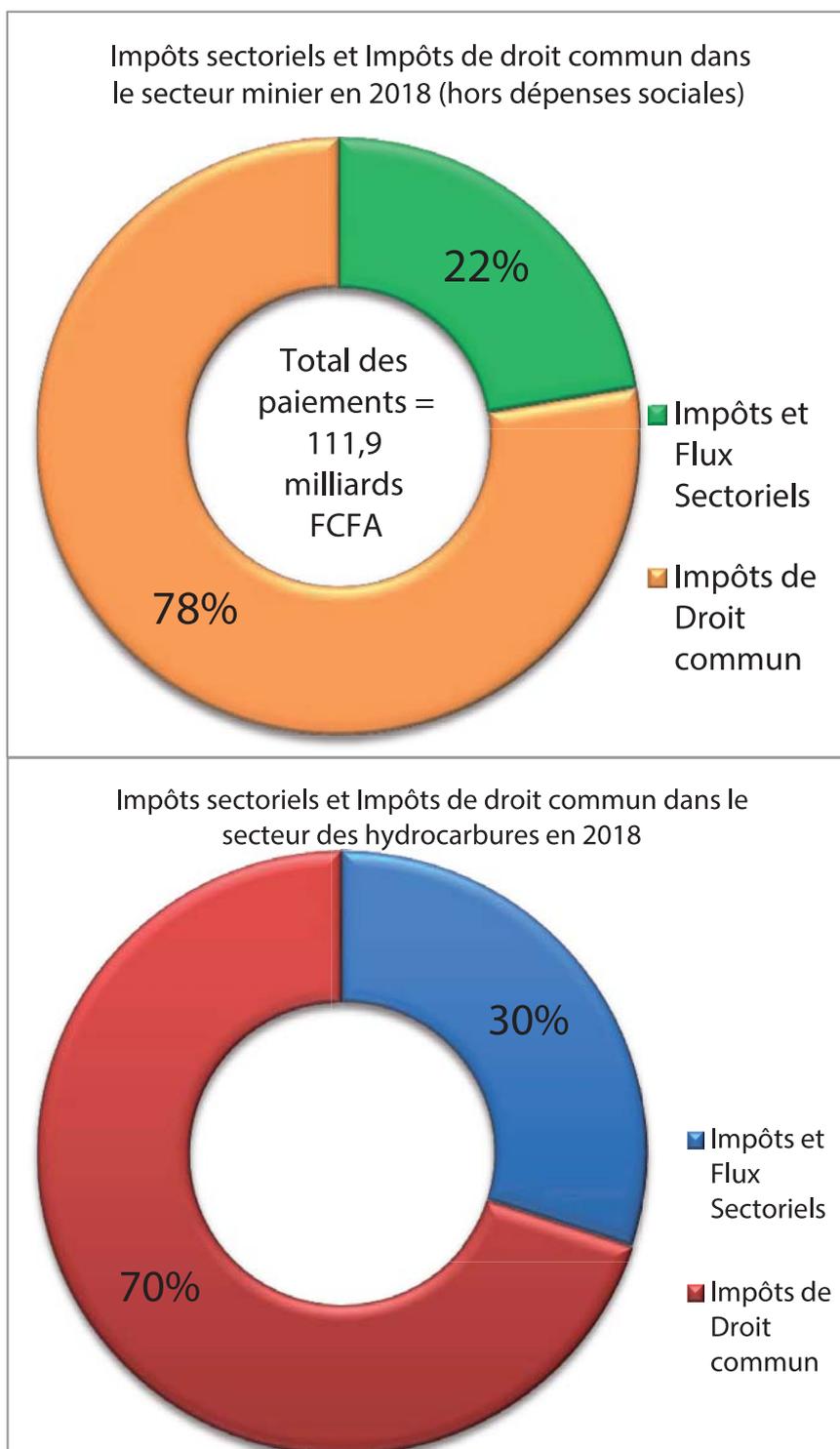
	Montants (en FCFA)	%
TOTAUX SECTEUR MINIER (hors paiements sociaux) + SECTEUR HYDROCARBURES EN 2018	120 280 749 514	100%
Impôts d'Etat	111 114 718 579	92,4%
Impôts locaux	1 502 460 072	1,2%
Autres (Appui institutionnel DMG, Divers flux encaissés par PETROSEN, Cotisations sociales IPRES et CSS)	7 663 570 863	6,4%



DROIT COMMUN VS DROIT SECTORIEL

Le droit commun renvoie aux dispositions du **Code général des Impôts**.

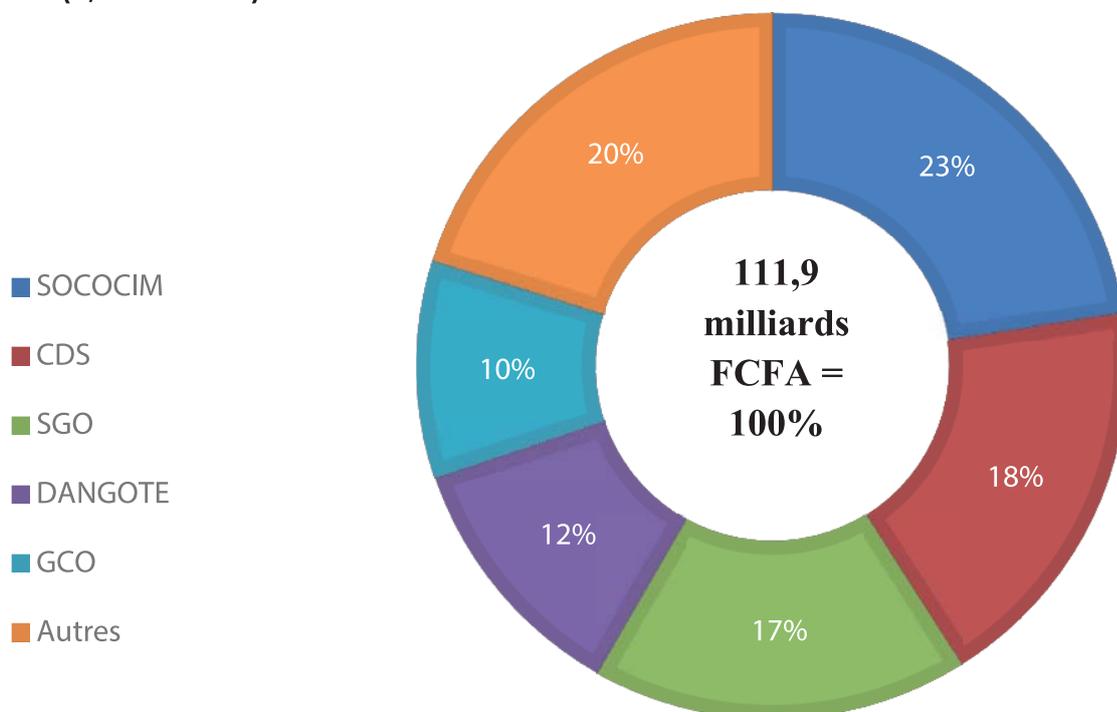
Le droit sectoriel renvoie aux dispositions des **codes minier et pétrolier**.



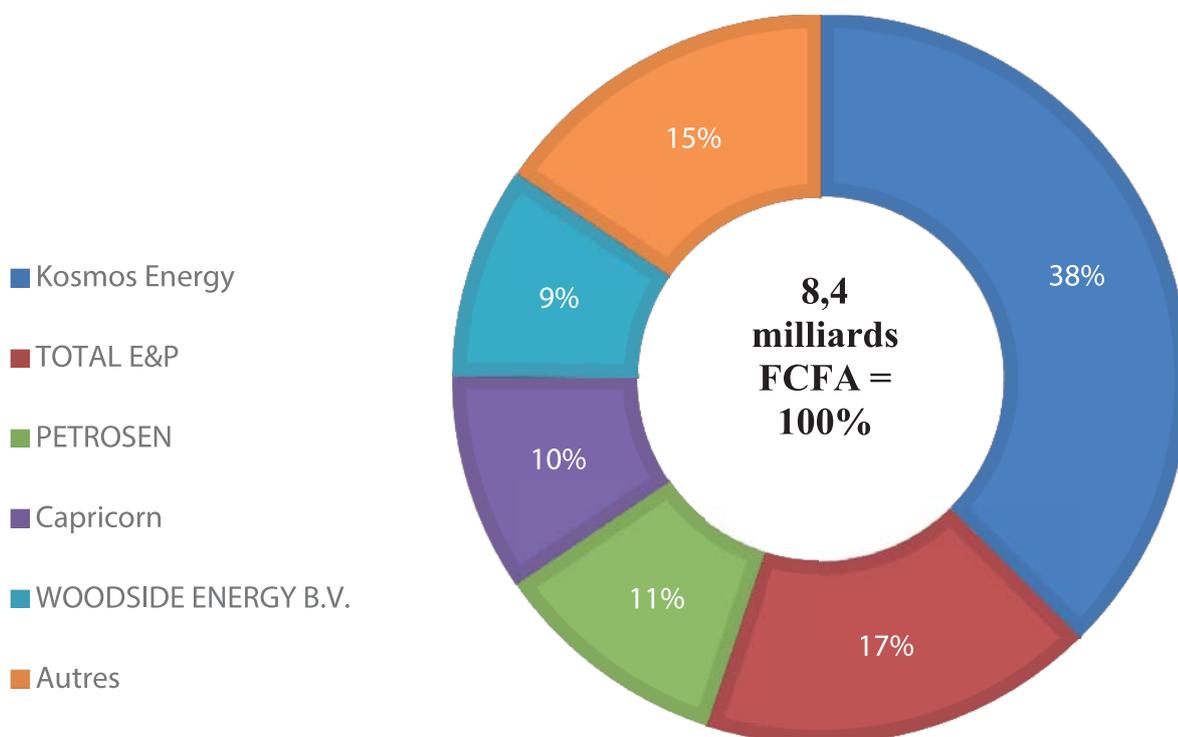
Impôts Droit Commun vs Impôts Droit sectoriel			
Années	Secteurs	%Droit commun	%Droit sectoriel
2018	Mines	78%	22%
	Hydrocarbures	70%	30%

REPARTITION DES PAIEMENTS PAR ENTREPRISE

En 2018, les principales entreprises contributrices à la manne financière de **111,9 milliards de francs CFA** perçus par l'Etat du secteur minier sont entre autres la **SOCOCIM (25 milliards)**, les **Ciments du Sahel – CDS (20 milliards)**, **Sabodala Gold Operations – SGO (19 milliards)**, **Dangote (13 milliards)**, **GCO (11 milliards)**, **PMC (5,3 milliards)** etc.



Pour le secteur des hydrocarbures, les principales contributions proviennent de **Kosmos Energy (3,1 milliards)**, **TOTAL EP Sénégal (1,5 milliards)**, **PETROSEN (0,9 milliard)**, et **CAPRICORN (0,8 milliard)** etc.



PROPRIETE REELLE

- Dans le cadre du processus de collecte des données ITIE, les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation ont été sollicitées pour reporter, à titre optionnel, les données sur la propriété réelle. Les données collectées sont présentées aux Annexes 3 et 4 des Rapports ITIE.
- Le Comité national a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer une feuille de route relative à la divulgation des informations sur la propriété réelle conformément à l'exigence de la norme. A compter du 1er Janvier 2020, les rapports ITIE devront divulguer les informations relatives à la propriété réelle.
- Egalement, pour élaborer un cadre juridique favorable à la divulgation de la propriété réelle, le Comité national ITIE et le Ministère de la Justice ont entrepris plusieurs démarches en vue de disposer d'un texte répondant aux exigences 2.5 de la Norme ITIE :
 - Signature d'un Protocole d'accord tripartite CN-ITIE - Ministère de la Justice - GAINDE 2000 en novembre 2018 ; et
 - Mise en place d'un comité technique chargé d'élaborer le texte au sein du Ministère de la justice en décembre 2018.

Ces différentes étapes ont permis de disposer d'un projet de décret intégrant les aspects essentiels de la divulgation de la propriété réelle tels que :

1. La définition ;
2. Le champ d'application ;
3. Le niveau de divulgation ;
4. L'accès aux données ;
5. La vérification des données ; et
6. Les sanctions.

PROPRIETE REELLE

Révéler qui se cache
derrière les entreprises



PAIEMENTS SOCIAUX



Le Rapport de conciliation ITIE 2018 fournit des informations liées aux dépenses sociales des entreprises extractives. Les dépenses sociales ou paiements sociaux sont de deux ordres :

- Les paiements sociaux obligatoires (l'ensemble des contributions obligatoires (contractuelles) faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local en vertu des conventions conclues ou des engagements pris envers les localités et communes)

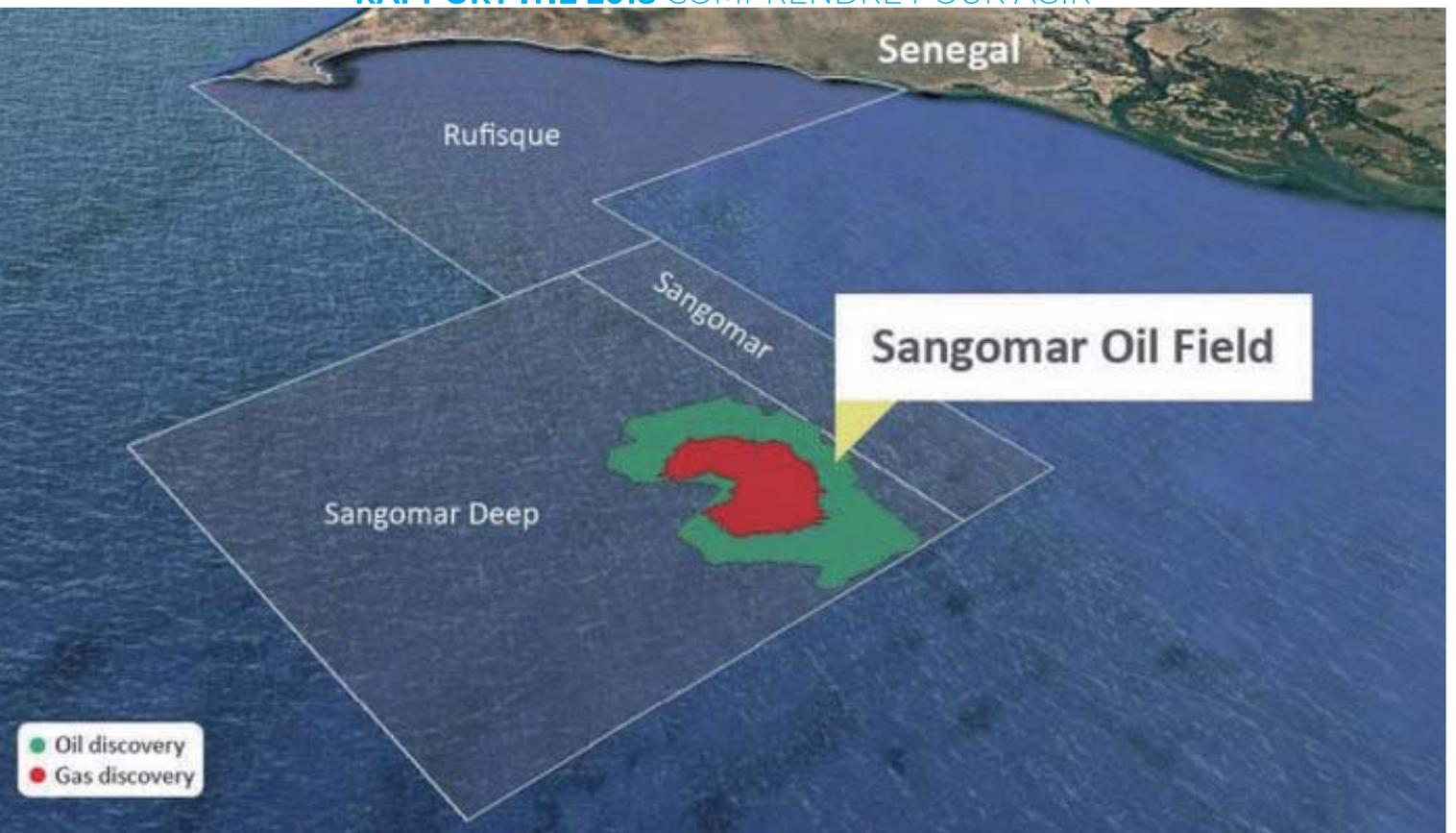
- Les paiements sociaux volontaires (l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local).

Les tableaux ci-après présentent les dépenses sociales des entreprises extractives en 2018 :

SOCIETE	Paiements sociaux obligatoires		Paiement sociaux volontaires		Total en FCFA
	En numéraire	En nature	En numéraire	En nature	
SOCOCIM	20 000 000	-	50 000 000	-	70 000 000
AIG	6 380 000	-	-	-	6 380 000
SGO	687 098 430	-	14 791 898	-	701 890 328
AGEM	-	-	23 129 200	-	23 129 200
CDS	-	-	10 875 000	124 746 517	135 621 517
GCO	-	-	212 283 331	-	212 283 331
SSPT	-	-	22 010 944	-	22 010 944
ICS	232 014 581	-	99 733 486	-	331 748 067
SEPHOS	7 872 495	-	10 439 145	-	18 311 640
SOMOVA	-	-	63 528 714	-	63 528 714
PMC	133 174 185	-	-	-	133 174 185
BP Senegal Investments Limited	-	-	199 109 148	-	199 109 148
KOSMOS	-	-	105 891 900	-	105 891 900
Total	1 086 539 691	-	811 792 965	124 746 517	2 023 079 174

REPARTITION DES REVENUS PAR REGION

Region	Paiements déclarés perçus par l'Etat du Secteur minier\Region (Montant en FCFA)					
	2014	2015	2016	2017	2018	%Différence 2017-2018
Dakar	21 764 458 260	17 033 524 385	17 033 524 385	23 265 512 802	25 239 259 027	8%
Thiès	19 085 936 220	29 752 048 363	40 436 782 078	50 100 978 345	59 781 610 662	19%
Kédougou	13 000 133 137	18 412 459 456	32 405 114 356	29 606 989 237	25 434 289 113	-14%
Matam	540 138 270	1 063 623 568	1 386 736 806	1 477 745 675	1 026 768 702	-31%
Louga	850 062 438	571 085 646	690 582 863	425 429 547	264 526 491	-38%
Saint-Louis	6 230 000	26 240 540	21 993 200	0	60 430 664	100%
Tambacounda	59 669 820	4 616 240	2 628 896	10 807 000	4 475 820	-59%
Ziguinchor	14 438 338	13 215 707	16 860 250	0	11 740 000	1000%
Diourbel	0	117 080 316	106 447 702	29 099 576	28 632 000	-2%
Fatick	0	1 000 000	0	0	0	0%
Kaffrine	0	8 755 100	6 562 800	0	0	0%
Kaolack	0	0	8 253 400	0	0	0%
Kolda	0	610 600	300 500	0	0	0%
Sedhiou	0	0	0	0	0	0%
Non classe	331 430 988	11 439 975 470	14 033 116 919	343 814 657	34 861 351	-90%
Total Paiement Périmètre de reconciliation+ Déclarations unilatérales	55 652 497 471	78 444 235 391	105 863 841 165	105 260 376 839	111 886 593 830	



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Exigence ITIE n° 7.3 (f) confie à l'Administrateur Indépendant la tâche de formuler des recommandations visant à améliorer la gestion et le suivi du secteur, les pratiques d'audit et les réformes nécessaires pour rendre la gouvernance plus conforme aux normes internationales. En outre, l'Exigence ITIE n°7.4 nécessite que le Groupe multipartite (Comité national) entreprenne des actions à partir des enseignements tirés et qu'il identifie et tienne compte des recommandations découlant des Rapports ITIE, en documentant notamment toutes les activités de suivi des recommandations.

	Titre	Type	Structure(s) concernée(s)	Recommandations
1	Publication des conventions et des contrats	Publication des contrats en conformité avec la norme ITIE 2019 Certification et éclaircissement des coûts historiques de recherche	Ministère des Mines et de la Géologie - Comité National	Elaborer un plan de divulgation des contrats qui précisera les délais de mise en œuvre et définira les mesures à prendre pour surmonter les obstacles pouvant limiter cette divulgation.
2	Efficiences du système d'octroi des licences et de valorisation de la production	Absence de procédure et critères techniques et financiers pour l'octroi des permis. Clarifier les méthodes de calcul des quantités et des valeurs des quantités produits	Ministère des Mines et de la Géologie	Il est recommandé d'élaborer et de rendre public un manuel de procédures relatif notamment à l'octroi des titres et permis, au suivi des opérations, et au recouvrement des recettes.
3	Coûts historiques de recherche		Ministère des Finances - Ministère des Mines et de la Géologie	Il est recommandé d'élaborer un guide pour la mise en place d'un modèle de calcul des coûts en amont de la phase d'exploitation. Ce guide aura pour objectif de définir et éclaircir le champ des coûts admissibles à la déduction fiscale pendant la phase d'exploitation. Ce guide servira de base pour la certification des coûts engagés par les sociétés minières en phase de recherche
4	Dépenses fiscales et avantages fiscaux	Clarification des mesures incitatives accordées aux sociétés extractives et évaluer leur impact macroéconomique.	Ministère des Finances	Il est recommandé d'entreprendre un exercice de clarification du niveau des mesures fiscales incitatives accordées aux sociétés extractives conformément aux recommandations de la Validation du Sénégal en 2018.
5	Données par projet	Déclaration non exhaustive des données par projet	Comité National	Il est recommandé : <ul style="list-style-type: none"> - d'entreprendre les actions nécessaires pour sensibiliser les parties prenantes à divulguer ces informations. - engager une étude sur la faisabilité technique et les modalités pratiques nécessaires pour une intégration réussie des déclarations par projet dans le contexte sénégalais.

